

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 30 (1959)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**A propos de la production laitière.** — Après cinq mois du semestre d'hiver, la question du prix du lait est toujours fort discutée. L'on se demande quelle a été l'évolution de la production laitière pendant cette période. Si, au cours des quatre premiers mois, les livraisons ont été inférieures à celles de l'année précédente, les conséquences des effectifs trop élevés du troupeau laitier se sont fait peu à peu sentir par un accroissement de la production. D'après les premiers calculs, les livraisons de lait ont dépassé en mars, pour la première fois depuis le mois de juillet 1958, les quantités livrées l'année précédente. La bonne volonté et la solidarité dont feront preuve les agriculteurs pour régler la production laitière détermineront si les producteurs devront participer à la couverture des déficits et dans quelles proportions. Si l'on désire maintenir le prix du lait réalisé actuellement, il est nécessaire avant tout de prendre des mesures pour régler la production. En effet, plus la production sera importante, plus les pertes seront élevées et plus le prix du lait sera réduit !

**Le marché des veaux.** — L'évolution du marché n'est actuellement pas uniforme. Alors que les prix réalisés sur les marchés de la Suisse centrale et de la Suisse orientale sont fermes pour les animaux d'étable et les animaux à saucisses en particulier, on enregistre toujours une forte offre dans certaines manifestations du canton de Berne et de la Suisse romande.

Ces derniers temps, les plaintes à cause du rendement en viande insuffisant des veaux de boucherie augmentent. La qualité du foie des animaux qui, le jour de l'abattage, n'ont point été nourris laisse à désirer. Le procédé le plus correct donnant satisfaction aussi bien aux vendeurs qu'aux acheteurs et aux consommateurs lors de la vente des veaux de boucherie exige que l'on nourrisse normalement les animaux le jour de l'abattage. La quantité de lait administrée est portée en déduction du poids et la contre-valeur du lait est indemnisée.

**... et celui des porcs.** — Sur le marché des porcs, l'on constate une offre croissante. Il s'agit, en ce moment, pour les engraisseurs de trouver le moyen terme puisque les animaux ne doivent pas être d'un poids supérieur à 100-110 kilos et ne peuvent cependant être vendus à la sous-enchère car toute la structure des prix est faussée. De ces deux maux, le dernier apparaît à longue vue être le moindre parce que la production actuelle sera encore notablement plus importante que celle déjà forte de 1958.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37